

Année universitaire 2022/2023

Modalités de contrôle des connaissances à l'année
Compensation partielle
Partie Licence : moyenne pondérée >=10, note de chaque bloc >=7, bloc stage >=10, moyenne pondérée sur le groupe de Blocs ("Apprentissages fondamentaux en droit", "Apprentissages disciplinaires juridiques", "Apprentissages disciplinaires d'appui") >= 10 et moyenne pondérée sur le groupe de Blocs ("Apprentissages fondamentaux en informatique", "Apprentissages disciplinaires informatiques") >= 10
Partie DU : moyenne pondérée du bloc complémentaire >= 10

Un seuil à 7/20 est attendu pour chaque bloc de la Licence. Les blocs "Apprentissages fondamentaux en droit", "Apprentissages disciplinaires juridiques" et "Apprentissages disciplinaires d'appui" sont compensables et compensants entre eux. Les blocs "Apprentissages fondamentaux en informatique" et "Apprentissages disciplinaires informatiques" sont compensables et compensants entre eux. Le bloc "Langues et compétences professionnelles" n'est ni compensable ni compensant. Dans le cas du DU le bloc "Complémentaire" n'est ni compensable ni compensant.

Modalités de contrôle des connaissances															
1ère session								2nde chance							
Type de contrôle								Type de contrôle							
Contrôle continu				Examen terminal				Autres				2nd session			
%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve

Semestre de rattachement	Intitulés	Obligatoire / Optionnel	ECTS	CM	TD	TP	Distanciel
	Total ECTS bloc complémentaire		20	36	47	0	6
	Total		80	450	266	0	6

Année universitaire 2022/2023

Modalités de contrôle des connaissances à l'année
Compensation partielle
Partie Licence : moyenne pondérée >=10, note de chaque bloc >=7, bloc stage >=10, moyenne pondérée sur le groupe de Blocs ("Apprentissages fondamentaux", "Apprentissages disciplinaires") >= 10. Pour les voies ASR et MIAGE, moyenne pondérée sur le groupe de blocs ("Apprentissages disciplinaires juridiques", "Compétences transverses", et "Compléments d'ouverture") >= 10. Pour la voie CILS, moyenne pondérée sur le groupe de blocs ("Apprentissages disciplinaires juridiques", "Compétences transverses")
Partie DU : moyenne pondérée du bloc complémentaire >= 10

Un seuil à 7/20 est attendu pour chaque bloc de la Licence. Les blocs ("Apprentissages fondamentaux" et "Apprentissages disciplinaires" sont compensables et compensants entre eux. Pour les voies ASR et MIAGE, les blocs "Apprentissages disciplinaires juridiques", "Compétences transverses", et "Compléments d'ouverture" sont compensables et compensants entre eux. Pour la voie CILS, les blocs "Apprentissages disciplinaires juridiques" et "Compétences transverses" sont compensables et compensants entre eux. Le bloc "Langues et compétences professionnelles" n'est ni compensable ni compensant.
Dans le cas du DU le bloc "Complémentaire" n'est ni compensable ni compensant.

Modalités de contrôle des connaissances																	
1ère session									2nde chance								
Type de contrôle									Type de contrôle								
Contrôle continu			Examen terminal			Autres			2nd session			Autres					
Semestre de rattachement	Intitulés	Obligatoire / Optionnel	ECTS	CM	TD	TP	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	%	Type d'épreuve	
S5	Compilation	Obligatoire	3	18	18		50	Ecrit	50	Ecrit			100	Ecrit			
S5	Technologies objet avancées	Obligatoire	3	18	18		50	Ecrit	50	Ecrit			100	Ecrit			
S5	Modélisation objet	Obligatoire	3	18	18		50	Ecrit	50	Ecrit			100	Ecrit			
S5	Information et communication	Obligatoire	3	18	18		50	Ecrit	50	Ecrit			100	Ecrit			
S6	Intelligence artificielle	Obligatoire	3	18	18				50	Ecrit	50	Projet	100	Ecrit			
S6	Calculabilité et complexité	Obligatoire	3	18	18		50	Ecrit	50	Ecrit			100	Ecrit			
S6	Projet	Obligatoire	3		36						100	Projet			100	Projet	
	Bloc Compétences transverses		7	30	48	0											
S5	Gestion de Ressources Humaines	Obligatoire	2	12	12		50	Ecrit	50	Ecrit			100	Ecrit			
S6	Expression écrite et orale	Obligatoire	2		18		100	Ecrit (50%) et Oral (50%)					100	Ecrit			
S6	Gestion de projets informatiques	Obligatoire	3	18	18		50	Ecrit	50	Ecrit			100	Ecrit			
	Bloc Voie Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises (MIAGE)																
	Bloc Apprentissages disciplinaires		18	90	126	0											
S5	Modélisation objet	Obligatoire	3	18	18		50	Ecrit	50	Ecrit			100	Ecrit			
S5	Technologie Javascript	Obligatoire	3	18	18		50	Ecrit	50	Ecrit			100	Ecrit			
S5	Technologies objet avancées	Obligatoire	3	18	18		50	Ecrit	50	Ecrit			100	Ecrit			
S5	Système comptable	Obligatoire	3	18	18		50	Ecrit	50	Ecrit			100	Ecrit			
S6	Management des systèmes d'information	Obligatoire	3	18	18		50	Ecrit	50	Ecrit			100	Ecrit			
S6	Projet	Obligatoire	3		36						100	Projet			100	Projet	
	Bloc Compétences transverses		4	12	30	0											
S5	Gestion de Ressources Humaines	Obligatoire	2	12	12		50	Ecrit	50	Ecrit			100	Ecrit			
S6	Expression écrite et orale	Obligatoire	2		18		100	Ecrit (50%) et Oral (50%)					100	Ecrit			
	Bloc Compléments d'ouverture		6	30	30	0											
S6	Gestion de projets informatiques	Obligatoire	4	18	18		50	Ecrit	50	Ecrit			100	Ecrit			
S6	Gestion commerciale	Obligatoire	2	12	12		50	Ecrit	50	Ecrit			100	Ecrit			
Bloc complémentaire (commun aux voies ASR, CILS et MIAGE)			20	36	50	0											
S5	Dématérialisation en droit administratif et en droit privé	Obligatoire	3	18			100	Ecrit (50%) et Oral (50%)					100	Ecrit			
S5	Comptes rendus de conférences	Obligatoire	2		6		100	Ecrit					100	Ecrit			
S5	Anglais renforcé	Obligatoire	3		18		100	Ecrit (50%) et Oral (50%)					100	Oral/Ecrit			
S5	PPEI	Obligatoire	2		2		100	Ecrit					100	Ecrit			
S6	Protection des systèmes informatiques	Obligatoire	3	18			100	Ecrit					100	Ecrit			
S6	Mémoire	Obligatoire	4		6						100	Rapport / soutenance			100	Rapport / soutenance	

